

Compte-rendu de CAPD du mardi 24 mai 2016

Déclaration liminaires

SE-Unsa, FSU, FO

Eléments de réponses :

- Le DASEN est favorable à la parution d'une circulaire détaillant le mouvement des TD.
- Il se dit prêt à discuter l'an prochain sur les conditions d'affectation des postes à profil.
- M. le DASEN n'accordera pas d'exeat compte tenu de la situation du département qu'il juge préoccupante. Il ne s'est pas prononcé sur les échanges termes à termes de titulaires.

ORDRE DU JOUR

- Approbation compte-rendu 11/02/2016
- Passage à la hors classe : le pourcentage de promus est passé de 4,5% à 5% mais le nombre n'est pas encore connu des services de la DSDEN, 2 avis défavorables sont annoncés par le DASEN.
- Mouvement : 1200 participants, 617 affectés, 413 maintenus sur leur poste, 170 sans poste. 250 affectations sur le vœu 1 (dû à la place des candidatures sur les postes à profil ?), une quarantaine d'affectation sur les vœux 25 à 30. Quelques modifications ont été validées. Les résultats seront communiqués aux enseignants par le biais de SIAM mercredi 25 mai.
- Temps partiel sur autorisation : le DASEN confirme que les collègues demandant un 80% sur autorisation seront reçus en audience à leur demande pour exposer leur projet. A la suite des ces audiences un courrier leur sera envoyé individuellement pour notifier un refus persistant.

QUESTIONS DIVERSES DU SE-UNSA

1. Simplification des taches de direction : un rappel de l'importance de ce sujet a été adressé au recteur. Les départements sont chargés d'un thème différents, pour le Gard, il s'agit de la formation des directeurs. Ce dossier est à la charge de 2 IEN : Ms. CENENT et COUTURAT. Un groupe de travail est fixé au mardi 31 mai 9h.
2. BD : un document décrivant l'organisation de la brigade sera sur DOKIA et Mme PRUNET les recevra individuellement.
3. PEMF et ISAE : les PEMF qui, exceptionnellement, cette année seront déchargés à mi-temps verront leur ISAE réduite d'autant. Par contre, leurs indemnités de formateurs (1844 et 408) seront augmentées au pro rata.
4. Supports de stages pour les PES : Les supports seront connus « bientôt ».
5. Affectation des PES : groupe de travail sur le mouvement des PES le 17 juin, affectation le 30 juin.
6. Bonifications TD : seuls les TD impactés à 75% ou 100% par l'arrivée d'un ou plusieurs PES (au pro rata de leur quotité de travail) bénéficieront d'une majoration de 5 points pour le mouvement des TD.
7. Modalités de stage des PES : identiques à celle de cette année.